

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019
(accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Ajustement de la provision pour dépréciation de créances

Les créances référencées comme douteuses par le comptable public nécessitent la constitution d'une provision. Par délibération du 8 novembre 2018, le conseil municipal a constitué une provision de 60 000 € pour risques et charges. Cette provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Les articles L2321-2 et R2321-2 du CGCT imposent aux collectivités de constituer une provision pour dépréciation des créances lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Cette provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Par délibération du 8 novembre 2018, la ville de Quimper a constitué une provision pour créances douteuses pour un montant de 60 000 € sur son budget principal.

Madame la trésorière de Quimper Communauté a présenté le 28 juin dernier le montant des créances de la ville de Quimper dont le recouvrement devenait compromis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'ajuster pour un montant de 48 920 € la provision pour dépréciation des créances sur l'exercice 2019 du budget principal. La provision s'élève ainsi à un montant global de 108 920 € ;

2 - de constituer une provision sur le budget location et camping pour un montant de 183 € et sur le budget Parkings en ouvrage pour un montant de 262 €.